



salon
des services
à la personne

7^{ÈME} ÉDITION
DOSSIER
DE PRESSE

5, 6 et 7 décembre 2013

Paris • Porte de Versailles • Pavillon 7.1 • 10h-18h

www.salon-services-personne.com



Sous le Parrainage
de Madame **Sylvia Pinel**,
Ministre de l'Artisanat,
du Commerce et du Tourisme.



Sous le Haut Patronage
de Madame **Michèle Delaunay**,
Ministre déléguée aux Personnes
âgées et à l'Autonomie.

Contact presse • Le Public Système

> Julie Dramard • jdramard@lepublicsysteme.fr • 01 70 94 65 98

> Caroline Fichera • cfichera@lepublicsysteme.fr • 01 41 34 20 99

Edito

Pour sa 7^{ème} édition, notre rendez-vous national est plus que jamais placé sous le thème de la convergence.

Convergence de 3 événements aux synergies fortes :

- ✓ *Le Salon des services à la personne*
- ✓ *La Maison du Mieux Vivre, vitrine des solutions qui facilitent le quotidien à domicile*
- ✓ *Solulo, le Salon des Résidences seniors, Maisons de retraite, EHPAD*

Convergences des visiteurs : jeunes parents, particuliers actifs et retraités, professionnels et intervenants du secteur, dirigeants de structures de services à la personne ou d'établissements pour les seniors.

Convergences enfin des solutions offertes à tous.

Les particuliers trouvent les réponses à leurs questions, tant en termes de services pour leurs enfants, pour toute la famille, que d'aménagement du lieu de vie.

Les seniors comparent les solutions de services pour le maintien à domicile et les possibilités d'hébergements adaptés.

Les aidants trouvent des conseils pour les aider dans leur mission de soutien et d'accompagnement au quotidien.

Les professionnels des services à la personne et des établissements pour personnes âgées échangent et découvrent les innovations technologiques, techniques et services à intégrer pour améliorer leur offre.

Espaces d'exposition, villages thématiques, programmes de conférences, bureaux de recrutement... tout a été organisé pour favoriser les échanges et pour que chacun profite de nos 3 événements en suivant un parcours personnalisé en fonction de ses attentes.

Toute l'équipe du Salon des services à la personne et de Solulo espère ainsi rendre toutes ces convergences possibles et fructueuses dans un même hall d'exposition, à taille humaine, à la Porte de Versailles.

Alain Bosetti, Président du Salon des services à la personne



SOMMAIRE

I. Le Salon des services à la personne est un salon grand public	
La plus grande concentration de solutions pour trouver la « perle rare »	P 04
Des solutions pour tous, des tout-petits aux grands aînés	P 04
La Maison du Mieux Vivre	P 06
Des Micro-Conférences interactives	P 07
II. Le Salon des services à la personne est un salon professionnel	
Une offre dédiée aux créateurs et dirigeants du secteur	P 07
La conférence de la Mission des services à la personne de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)	P 08
Devenir franchisé dans les services à la personne	P 08
Des conférences et micro-conférences pour progresser et s'informer	P 09
Des espaces et animations pour trouver de nouvelles idées d'offres et de services	P 10
III. Le Salon des services à la personne est un salon pour l'emploi	
Pour trouver un emploi, les bureaux de recrutement	P 11
Pour s'informer : l'Espace Formation/Emploi/Carrière et les conférences	P 11
Des organismes pour connaître et défendre ses droits	P 12
IV. La Maison du Mieux Vivre	P 12
V. Le Salon des services à la personne en quelques chiffres	
Le Salon des services à la personne 2013 c'est	P 13
Qui visite le salon ?	P 13
VI. Comprendre le secteur des services à la personne	
Un rôle essentiel pour l'emploi en France	P 14
Des structures prestataires qui se concentrent sur leur développement	P 14
Le vieillissement de la population : une opportunité pour le développement des services à la personne	P 14
Quelles sont les activités agréées « services à la personne » ?	P 15
Ce qui a changé en 2013	P 15
VII. Les partenaires du salon des services à la personne	P 16
VIII. L'organisateur	P 17

Les visites officielles attendues au Salon des services à la personne 2013 :

- **Michèle Delaunay**, ministre déléguée, chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie.
- **Benoît Hamon**, ministre délégué, chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation.
- **Fleur Pellerin**, ministre déléguée, chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique.
- **Sylvia Pinel**, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

I. Le Salon des services à la personne est un salon grand public

■ ■ ■ La plus grande concentration de solutions pour trouver la « perle rare »

Au sein de l'Espece Grand Public, les visiteurs peuvent :

- ✓ **Découvrir les solutions qui existent pour les aider eux et leurs proches**, comprendre les avantages fiscaux auxquels ils ont droit, le mode de fonctionnement du CESU (Chèque Emploi Service Universel)... notamment auprès de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCS) ou du CNCESU (Centre national du CESU).
- ✓ **Trouver le service à la personne dont ils ont besoin**
Le salon couvre tous les secteurs des services à la personne. Les particuliers rencontrent des représentants de l'emploi direct, des enseignes nationales, des structures de services à la personne (entreprises et associations), des plateformes de mise en relation... L'occasion de comprendre et de comparer toutes les solutions pour obtenir plus d'aide à la maison ou pour assister un parent vieillissant.
- ✓ **Faire le plein d'informations pratiques sur les intervenants à domicile**
Emploi direct, recours à une entreprise ou une association, pour un particulier il n'est pas aisé de faire le choix qui correspond le mieux à ses besoins.
Pour répondre à ce besoin d'information, les organismes de référence tels que la FEPEM - Fédération des particuliers-employeurs - la FESP - Fédération du Service aux Particuliers - le CNCESU ou encore les réseaux associatifs UNA, ADMR, Adessa ... renseignent les visiteurs sur leur stand et lors des conférences dédiées.

■ ■ ■ Des solutions pour tous, des tout-petits aux grands aînés

■ Pour recruter et gérer la relation avec un intervenant à domicile

Les particuliers qui salarient à domicile une personne pour faire garder leurs enfants, faire faire quelques heures de ménage ou encore assister un proche dépendant, sont appelés les particuliers-employeurs.

Pour connaître leurs obligations vis-à-vis d'un salarié intervenant à domicile, savoir comment le déclarer et comment utiliser le CESU pour les rémunérer, apprendre à bien manager leur relation avec eux et tout savoir sur les démarches administratives et les aspects juridiques de cette relation employeur-salarié, les particuliers-employeurs trouvent les informations dont ils ont besoin auprès des exposants du Village de l'Emploi entre particuliers¹ :

- ✓ Le CNCESU (Centre national du chèque emploi-service universel)
- ✓ La FEPEM (Fédération des particuliers employeurs)
- ✓ IPERIA l'Institut
- ✓ L'IRCEM (protection sociale des emplois de la famille)
- ✓ Particulieremploi.fr

¹ Parrainé par CNCESU, FEPEM et IPERIA L'INSTITUT

■ Pour les parents d'enfants en bas âge

De la prévention des accidents domestiques, à la recherche d'une assistante maternelle, en passant par des idées pour occuper les petits, le Salon des services à la personne apporte des réponses concrètes aux parents.

- ✓ Au sein du **Village de la Petite Enfance**² avec :
 - La **Maison Géante**, espace ludique de sensibilisation pour la prévention des accidents domestiques.
Chaque année, **un ménage sur deux est touché par un accident domestique ou de la vie courante**, soit une personne sur six, ce qui représente **11 millions d'accidents domestiques** (toutes tranches d'âges confondues) par an en France. **Les plus touchés sont les enfants, 730 000 en sont victimes par an, soit 1,5 chaque minute. 300 enfants de moins de 15 ans en décèdent chaque année.** Pourtant, selon les services d'urgence, près de **80% de ces accidents pourraient être évités en modifiant simplement quelques habitudes de vie.** En visitant la Maison Géante, les parents découvrent comment sécuriser facilement leur habitat pour protéger leurs jeunes enfants.
 - Des **animations pour apprendre les premiers secours et les gestes qui sauvent**, adaptés aux plus jeunes enfants.

Sur le stand de la FEPEM, Fédération des particuliers employeurs de France, les jeunes parents trouvent **des conseils pour recruter et gérer la relation avec une assistante maternelle, une garde d'enfant à domicile, une garde partagée...** En effet, si 25% des parents d'enfants de moins de 3 ans souhaitent mettre leurs enfants en crèche, par manque de place, ils ne sont que **14% à obtenir satisfaction**³. Recruter une garde d'enfant, trouver une assistante maternelle constituent des alternatives efficaces et souvent plus souples.

- ✓ Grâce à un programme de micro-conférences :
 - « Garde d'enfants à domicile et garde partagée : mode d'emploi »
 - « Jouez avec votre bébé pour lui faire découvrir le monde »
 - « « Pas d'accident dans ma maison » : sensibiliser les enfants aux risques domestiques »
- ✓ Grâce à un programme d'animations :
 - « Comment changer un bébé ? »
 - « Quizz sur la petite enfance »

Finale et remise du prix de la Meilleure Nanny de France.

Samedi 7 décembre, de 11h00 à 13h30.

Après les demi-finales et les épreuves pratiques, il ne reste plus que **trois Nannies**.

Elles se retrouvent au Salon des services à la personne pour la Grande Finale devant le Jury composé de professionnels de la petite enfance et de professeurs de l'Académie des Gouvernantes.

Après concertation et délibération, le Jury annonce le classement final et remet son titre à la Meilleure Nanny de France 2014.

Le Prix de la meilleure Nanny de France est organisé par l'Académie des gouvernantes.

² Parrainé par FEPEM

³ Source : Haut Conseil de la Famille - Accueil des jeunes enfants et offre de loisirs et d'accueil des enfants et adolescents autour du temps scolaire : la diversité de l'offre et les disparités d'accès selon les territoires. - Note d'analyse - Février 2013.

■ Pour les retraités actifs et les personnes âgées autonomes ou dépendantes

La France compte **15 millions de Français de plus de 60 ans**⁴ dont 1,2 million de personnes dépendantes⁵. 90% des Français expriment le souhait de rester à leur domicile dans le cadre d'une dégradation physique liée à l'âge⁶.

Le Salon des services à la personne 2013 présente quatre espaces essentiels pour aider les visiteurs à trouver des solutions adaptées à leur situation :

- ✓ **Le Village de l'Aide aux aidants**⁷. Aidants familiaux et familiers⁸ y trouvent :
 - Des informations sur la législation et les démarches administratives ainsi que des échanges avec les associations présentes,
 - Des psychologues spécialistes de la relation d'aide ou des bénévoles de structures d'écoute ou d'accompagnement des aidants,
 - Un programme de micro-conférences pour connaître leurs droits et obtenir des conseils pour mieux vivre leur situation d'aidant.
- ✓ **Le Village Handicap & Autonomie**⁹, animé par des experts de la dépendance, de la maladie d'Alzheimer et du handicap. Financeurs, prescripteurs ou associations renseignent les personnes en situation de handicap depuis leur naissance et celles pour lesquelles la dépendance est apparue avec l'âge. Les visiteurs découvrent les services développés pour faciliter et préserver leur autonomie et pour répondre aux besoins d'accompagnement de leurs proches.
- ✓ **Le Village Prévention des risques domestiques (seniors)**. Grâce au Simulateur de Vieillesse, les visiteurs peuvent se confronter au vieillissement et à ses conséquences pour mieux comprendre leurs proches âgés, s'adapter à leurs besoins et prévenir les risques domestiques.
- ✓ **Le Village Bien vivre sa retraite**¹⁰. La Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV) et ses partenaires informent les futurs ou jeunes retraités sur les bonnes pratiques à mettre en place pour conserver une bonne qualité de vie et mieux vieillir à domicile.

■■■ La Maison du Mieux Vivre

La Maison du Mieux Vivre est la vitrine des solutions qui facilitent le quotidien à domicile. Elle est conçue en intégrant 3 dimensions :

- ✓ Maison **connectée** pour maintenir le lien social
- ✓ Maison **sécurisée**, notamment pour les **jeunes enfants** et les **seniors dépendants** ; Les **accidents domestiques causent 5 fois plus de décès que les accidents de la route**
- ✓ Maison **simplifiée** pour le confort de toute la famille

Une cinquantaine **d'innovations**, améliorant le confort et l'autonomie des personnes et soutenant l'action des aidants et intervenants à domicile, seront présentées.

Descriptif complet de la Maison du Mieux Vivre page 12.

4 Source : INSEE 2011

5 Source : DREES (enquête trimestrielle 2012, chiffres provisoires) in « 2012, Les chiffres clés, de l'aide à l'autonomie » CNSA – Juin 2012.

6 Source : Etude OpinionWay pour LJ Corp - Dépendance et MAD, mars 2012

7 Parrainé par l'IRCEM

8 Les aidants familiaux font parti de la famille de la personne dépendante, les aidants familiaux font parti de son entourage (voisinage, amis ...)

9 Parrainé par Handeo et Klésia

10 Parrainé par la CNAV

■ ■ ■ Des micro-conférences interactives

Chaque jour, les visiteurs peuvent assister à des conférences pratiques d'une durée de 20 à 30 minutes. **4 programmes de micro-conférences sont prévus :**

■ Les Micro-Conférences Aidants Familiaux

Exemples de thèmes :

- ✓ « Etre rémunéré quand on est aidant d'un proche, comment faire ? »
- ✓ « Aidants : vos droits aux congés »
- ✓ « Besoin de temps libre, quelles sont les solutions de répit ? »

■ Les Micro-Conférences Bien vivre sa retraite

Exemples de thèmes :

- ✓ « Les règles d'or pour un logement facile à vivre »
- ✓ « Des exercices au quotidien pour garder la forme »
- ✓ « Des conseils clés pour une alimentation équilibrée »

■ Les Micro-Conférences de l'Emploi entre particuliers

Exemples de thèmes :

- ✓ « Avec le CESU déclaratif : embaucher devient facile »
- ✓ « Choisir et recruter un salarié à domicile »
- ✓ « Tout savoir sur l'emploi à domicile avec *Net-particulier.fr* »

■ Les Micro-Conférences Petite enfance

Exemples de thèmes :

- ✓ « Garde d'enfants à domicile et garde partagée : mode d'emploi »
- ✓ « Jouez avec votre bébé pour lui faire découvrir le monde »
- ✓ « « Pas d'accident dans ma maison » : sensibiliser les enfants aux risques domestiques »

II. Le Salon des services à la personne est un salon professionnel

■ ■ ■ Une offre dédiée aux créateurs et dirigeants du secteur

Pour répondre à l'ensemble des besoins en information, conseiller et donner des solutions aux créateurs et dirigeants de structures de services (entreprises et associations), l'Espace Professionnels du salon regroupe un large panel d'exposants. Les visiteurs peuvent ainsi :

- ✓ Faire le point sur **les évolutions et les réglementations du secteur** avec les organismes tels que la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)
- ✓ Rencontrer **les fédérations et groupements professionnels**, les **syndicats patronaux** et les **syndicats de salariés**
- ✓ Echanger avec des **organismes de formation et de professionnalisation** pour faire progresser leurs salariés

- ✓ Rencontrer des **franchises de services à la personne en développement** s'ils ont un projet de création d'entreprise
- ✓ Trouver des **services utiles pour leur activité** (solutions d'assurance, de prévoyance ou de productivité)

■ ■ ■ La conférence de la Mission des services à la personne de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Croissance économique et emploi : le soutien des pouvoirs publics au développement du secteur des services à la personne.

Jeudi 5 décembre, de 16h30 à 18h00, ouverte à l'ensemble des acteurs professionnels du secteur.

Dans un contexte de fortes mutations économiques et sociales, le secteur des services à la personne est face à plusieurs défis. Des annonces ont été formulées lors du conseil des Ministres du 11 septembre 2013. La concertation menée avec le secteur a d'ores et déjà permis des avancées. Cette conférence, clôturée par la Madame Sylvia Pinel, Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, est l'occasion de réaffirmer son engagement en faveur de l'unité et du développement du secteur des services à la personne.

Conférence animée par Gabriel Bourovitch, Journaliste au Journal du Domicile.

Ouverture de la conférence par Pascal Faure, Directeur Général de la DGCIS.

Avec la participation de Jean-Rémy Acar, Directeur Général de la FEPEM, Maxime Aïach, Président de FESP, Pierre Brunhes, Chef de Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des autres services à la DGCIS, Benoît Calmels, Adjoint au Délégué Général, UNCCAS, Christian Junik, Vice-Président de FEDESAP, Thierry d'Aboville, Secrétaire général d'ADMR, Hugues Vidor, Directeur Général d'Adessadomicile et Yves Verollet, Délégué général de l'UNA.

Clôture de la conférence par **Madame Sylvia Pinel**, Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

■ ■ ■ Devenir franchisé dans les services à la personne

Parce que la création en franchise est certainement l'un des moyens de réussir pour ceux qui veulent se lancer aujourd'hui, le Salon des services à la personne propose un parcours spécifique pour les **créateurs** qui souhaitent **entreprendre en franchise**.

■ Le plus grand rassemblement de franchises de services à la personne

Dans l'espace d'exposition, les créateurs peuvent échanger avec plus d'une vingtaine de franchiseurs. L'occasion pour eux d'approfondir leur projet de création et de trouver la franchise adaptée à leurs attentes.

Les visiteurs peuvent notamment rencontrer :

- ✓ A2MICILE
- ✓ ADELE
- ✓ ADHAP SERVICES
- ✓ AGE D'OR SERVICES
- ✓ APEF SERVICES - FRANCHIDOM'
- ✓ ATOUT MENAGE

- ✓ AXEO SERVICES
- ✓ CENTRE SERVICES
- ✓ DOMICILE CLEAN
- ✓ DOMIDOM
- ✓ FAMILY SPHERE
- ✓ FEDERATION FRANCAISE DE LA FRANCHISE
- ✓ FREEDOM SERVICES
- ✓ GROUPE AXEO
- ✓ HEXA SERVICE
- ✓ MAISON ET SERVICES
- ✓ NOUNOU PASSION
- ✓ O2
- ✓ RÉSEAU VITAME
- ✓ SHIVA
- ✓ TOUT A DOM SERVICES
- ✓ VIVA SERVICES
- ✓ ZEN SENIORS SERVICES

- **Des conférences dédiées à la franchise**

Parmi les thèmes abordés :

- ✓ « Les dix règles d'or pour bien choisir sa franchise »
- ✓ « La franchise pour créer et pérenniser son entreprise »
- ✓ « La franchise : une solution pour entreprendre dans les services à la personne ? »

■ ■ ■ Des conférences et micro-conférences pour progresser et s'informer

- **Conférence événement**

Remise de la Bourse Charles Foix, 10 ans d'innovation au profit des Séniors.

Jeudi 5 décembre, de 10h30 à 12h00 avec **Conférence de presse entre 11h30 et 12h.**

Innover pour l'autonomie, « Vivre bien, plus longtemps » : la Bourse Charles Foix récompense depuis 10 ans les projets innovants permettant d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

Les produits ou services primés apportent des solutions aux problématiques de dépendance des personnes âgées, favorisent leur mieux être ou soutiennent le travail des aidants. Les lauréats portent les solutions d'avenir de la Silver Economie.

Dotation des lauréats :

- Financement de 10 000 à 15 000€
- Accompagnement individualisé par Sol'iage durant un an
- Promotion du projet auprès des acteurs de la filière

Avec la participation de Ghislaine Alajouanine, Présidente du Haut Conseil de La Télésanté et E-santé et Ambassadrice de la 10ème édition de la Bourse Charles Foix, Jérôme Arnaud, Président de Sol'iage, Anne de Richecour, Directeur Interrégional Adjoint à la Caisse des Dépôts Ile-de-France et en charge de la Direction des Universités et du Développement économique, Christiane Flouquet, Directrice de l'action sociale de la CNAV Ile-de-France, Éric Sanchez, Directeur du développement de l'Action Sociale à AG2R LA MONDIALE, Pascal Savoldelli, Vice-président du Conseil Général du Val de Marne et Benjamin Zimmer, Responsable Développement et innovation de Silver Valley.

■ Des conférences pour aider les entrepreneurs à réussir leur création

Parmi les thèmes abordés :

- ✓ « La franchise pour créer et pérenniser son entreprise »
- ✓ « Créer sa boîte dans les services à la personne avec Pôle emploi »
- ✓ « Services à la personne : environnement entrepreneurial et emploi »

Chaque jour, les visiteurs peuvent assister à des conférences pratiques et, en 30 minutes, bénéficier de conseils clés pour réussir leur création d'entreprise.

Parmi les thèmes abordés :

- ✓ « Les conseils clés pour créer son auto-entreprise »
- ✓ « Sous quelles conditions préférer la franchise à d'autres modes de création d'entreprises ? »
- ✓ « S'organiser en réseau : les possibilités du commerce associé »

■ Pour les responsables de structures, des conférences pour les aider à se développer, améliorer la qualité de leur service et fidéliser leurs salariés

Parmi les thèmes abordés :

- ✓ « Les nouveaux outils pour prévenir les accidents du travail et maladies professionnelles à domicile »
- ✓ « Services à la Personne : la diversification comme meilleur moyen de sécuriser son entreprise »
- ✓ « Services à la personne en situation de handicap : quels coûts ? »
- ✓ « Qualité des services à la personne : un enjeu de conditions de travail ? »

Les visiteurs ont également l'opportunité de faire le point, en 30 minutes, avec des experts sur des sujets clés pour développer leur activité, ainsi que sur des sujets spécifiques au secteur des services à la personne.

Parmi les thèmes abordés :

- ✓ « Se regrouper aujourd'hui, un passage obligé pour se développer ? »
- ✓ « La charte nationale Qualité »
- ✓ « Fidélité et fiabilité des intervenants : les clés de la réussite »

■■■ Des espaces et animations pour trouver de nouvelles idées d'offres et de services

- ✓ **La Maison du Mieux Vivre** : elle permet aux professionnels de comprendre et d'anticiper l'évolution du secteur, comparer l'offre et trouver des fournisseurs et prestataires de nouvelles solutions.

Descriptif complet de la Maison du Mieux Vivre page 12.

- ✓ **La Maison Géante** : cet espace permet aux visiteurs de se mettre dans la peau d'un enfant de deux ans. Un bon moyen pour les structures offrant des services aux familles avec enfants de s'assurer que les bons réflexes sont adoptés par leurs intervenants.
- ✓ **Le Simulateur de Vieillesse** : pour faire l'expérience du vieillissement et mieux comprendre les besoins spécifiques des personnes âgées.

III. Le Salon des services à la personne est un salon pour l'emploi

Pour les demandeurs d'emploi et les intervenants à domicile qui souhaitent compléter leurs heures de travail, le salon est une l'opportunité de :

- ✓ Trouver des **conseils pratiques** pour s'orienter et **mieux « se vendre »**
- ✓ **Rencontrer des recruteurs** qui recherchent des intervenants à domicile dans différents secteurs
- ✓ Faire le point sur leurs **droits** et sur les **formations disponibles**

Et sur le **stand Pôle Emploi**, des experts les conseillent sur les métiers et les formations des services à la personne (petite enfance, grand âge, informatique...). Ils les renseignent aussi sur l'obtention d'un diplôme grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience et sur le financement possible des stages d'accompagnement.

■ ■ ■ Pour trouver un emploi : les bureaux de recrutement¹¹

Les visiteurs à la recherche d'un emploi dans les services à la personne peuvent passer un entretien directement au Salon des services à la personne. Une vingtaine de bureaux sont animés pendant les 3 jours par des structures en recherche de collaborateurs.

Exemples de profils recherchés :

- ✓ Intervenants à domicile tous secteurs
- ✓ Directeurs d'agence
- ✓ Auxiliaires de vie
- ✓ Assistants de vie
- ✓ Gardes d'enfants
- ✓ Aides ménagères

■ ■ ■ Pour s'informer : L'Espace Formation / Emploi / Carrière et les conférences

Des organismes de formation présentent les formations possibles dans le secteur aux futurs intervenants.

Parmi les organismes :

- ✓ ACIFE
- ✓ ALTER PERFORMANCE
- ✓ CNED
- ✓ IFAP
- ✓ Point F
- ✓ PÔLE EMPLOI

Des conférences pour aider les salariés et futurs salariés à se repérer sur les possibilités de formation et à trouver un emploi.

Parmi les thèmes abordés :

- ✓ « Devenez un professionnel reconnu et faites-vous reconnaître comme tel avec un diplôme »

¹¹ Parrainé par Pôle Emploi

- ✓ « Se qualifier en gérontologie avec le CNED »
- ✓ « Assistant maternel, garde d'enfant, développez vos compétences grâce à la formation professionnelle (formation continue, DIF, VAE...) »
- ✓ « Valoriser vos compétences dans un CV avec www.reseau.iperia.eu »

■ ■ ■ Des organismes pour mieux connaître et défendre ses droits

CNCESU, CFTC santé-sociaux, CGT commerce et services, Fédération des services CFDT, FGTA-FO, FEPEM, FESP, IRCEM, KLESIA, SYNAM-SPE, chaque syndicat de salariés occupe un stand pendant 3 jours et renseigne intervenants et employeurs sur leurs droits et devoirs.

IV. La Maison du Mieux Vivre

La **Maison du Mieux Vivre** est la **vitrine des solutions qui facilitent le quotidien à domicile**. Particuliers et professionnels y découvrent **près de cinquante innovations d'aujourd'hui et de demain**, notamment les solutions qui **soutiennent l'action des intervenants à domicile et des aidants**.

Rendre **l'habitat plus sûr pour toute la famille** et **faciliter la vie des personnes âgées ou dépendantes** qui souhaitent rester chez elles, leur permettre d'être **facilement en contact** avec leurs proches et le monde extérieur, rendre nos lieux de vie encore **plus confortables...** par une **maison sécurisée, connectée et simplifiée**, tels sont les 3 objectifs des innovations présentées cette année dans la Maison du Mieux Vivre.

Parmi ces solutions, on trouve :

- ✓ Des solutions technologiques comme la **téléassistance, la domotique, des solutions d'interface naturelle** (interaction avec les technologies numériques par le geste, la parole et le regard), etc.
- ✓ Des solutions **d'adaptation et d'aménagement du domicile** pour un habitat ergonomique et sécurisé
- ✓ Et bien entendu, les **robots de service personnel** : Aria de Cybedroïd, Jaco de Kinova Robotics, Kompaï de Robosoft, NAO Next Gen d'Aldebaran Robotics, Neater Eater de Neater Solutions, Paro de l'AIST, Sami du CRIIF, RQ HUNO de Cogibot, VisioConsult de Noveup, Wheelphone de GC Tronic.

■ La robotique de service personnel à l'honneur...

Le Centre d'Expertise National de la Robotique et la Maison du Mieux Vivre ont noué un partenariat pour mettre en lumière la robotique d'assistance à la personne. Le CENRob a pour objectif d'améliorer l'autonomie et la qualité de vie des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées grâce à l'utilisation de dispositifs robotisés, en accompagnant d'une part l'innovation dans le domaine de la robotique d'assistance et d'autre part la diffusion et l'usage de ces technologies.

■ Le Docteur Takanori Shibata, inventeur du robot Paro, présent le 7 décembre

Le Docteur Takanori Shibata est l'inventeur du robot interactif PARO, robot d'éveil sensoriel. Il en fait des démonstrations au sein de la Maison du Mieux Vivre et de l'espace CENRob le 7 décembre. Présent aujourd'hui à raison de 2 000 exemplaires dans les hôpitaux et centres de soin de plus de 30

pays, Paro a le potentiel de changer l'humeur et le comportement de personnes âgées souffrant notamment de démence.

- **Les partenaires de la Maison du Mieux Vivre**

La **Maison du Mieux Vivre** est réalisée en partenariat avec le **PRIF**, partenaire depuis la première édition en 2010, et avec le Groupe **IRCEM**.

GROUPE IRCEM

Le Groupe IRCEM est le groupe de protection sociale des emplois de la famille et des services à la personne. Il gère à ce titre la retraite et la prévoyance obligatoire des salariés de ce secteur et développe des actions de prévention. IRCEM Mutuelle propose des garanties adaptées à leurs besoins.

PRIF

Le Prif " Prévention Retraite Île-de-France " associe les organismes des trois principaux régimes de retraite intervenant en Île-de-France - l'Assurance retraite (CNAV), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le Régime Social des Indépendants (RSI) - dans un but commun : concevoir, mettre en place et promouvoir des actions visant à prévenir la perte d'autonomie et favoriser le " bien vieillir ".

V. Le Salon des services à la personne en quelques chiffres

■ ■ ■ Le Salon des services à la personne 2013 c'est :

- ✓ 25 000 visiteurs attendus
- ✓ 200 exposants
- ✓ 100 conférences
- ✓ 3 espaces d'exposition : Grand Public / Professionnels / Formation-Emploi-Carrière
- ✓ Du 5 au 7 décembre 2013, Porte de Versailles - Pavillon 7.1, de 10h00 à 18h00

■ ■ ■ Qui visite le salon¹² ?

- ✓ **31% de Particuliers à la recherche de solutions pour eux et leurs proches :**
 - Prestataires de services
 - Informations concernant la fiscalité et leurs droits
 - Informations concernant le statut de particulier-employeur pour ceux qui choisissent l'emploi direct
- ✓ **27% de Créateurs et Dirigeants de structures :**
 - Auto-entrepreneurs établis ou non
 - Porteurs de projet
 - Créateurs d'entreprises ou d'associations
 - Futurs franchisés
- ✓ **27% de Demandeurs d'emploi et intervenants à domicile**

¹² Sur la base de l'étude visiteurs 2012

VI. Comprendre le secteur des services à la personne

■ ■ ■ Un rôle essentiel pour l'emploi en France

Depuis 2005, les services à la personne ont permis la création de plus de **330 000 nouveaux emplois**. **2 millions de salariés sont aujourd'hui employés de ce secteur contre 600 000 en 1994¹³**. Les services à la personne représentent **3,7% des emplois en France**.

Par ailleurs, près de 4 millions¹⁴ de foyers (17%) emploient des intervenants à domicile sous le statut de particuliers-employeurs¹⁵. 92% des Français considèrent qu'il s'agit d'un secteur qui correspond à de véritables besoins des consommateurs.

■ ■ ■ Des structures prestataires qui se concentrent sur leur développement

La croissance de ce secteur se reflète également dans le nombre de structures prestataires de services. 28 600 associations, entreprises et établissements publics sont actuellement agréés contre 5 500 en janvier 2006 (Services à la famille : + 11,9%, Services aux personnes dépendantes : + 6,8%, Service de la vie quotidienne : + 10,9%).

Contrairement à l'image traditionnelle de ce secteur, les structures agréées ont de plus en plus recours aux technologies, tant pour manager les intervenants à domicile que pour améliorer la qualité du service apporté. Enfin, les nouvelles technologies permettant le maintien à domicile des personnes dépendantes représentent pour ces structures un levier de développement.

■ ■ ■ Le vieillissement de la population : un facteur de développement pour des services à la personne

Aujourd'hui :

- ✓ 15 millions de Français ont plus de 60 ans¹⁶
- ✓ 1,2 million de personnes sont dépendantes au 31 décembre 2011¹⁷
- ✓ 1 200 000 personnes sont bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2011¹⁶
- ✓ 36% des Français sont concernés par le placement d'un proche¹⁸
- ✓ La rente moyenne d'un retraité est de 1 200€/mois¹⁹
- ✓ En 2050, la population des +75 ans aura doublé²⁰

Les pouvoirs publics voient dans le maintien à domicile des personnes dépendantes un moyen de limiter la croissance des coûts. C'est une opportunité évidente pour le développement du secteur des

13 Source : ANSP Site internet - Page « Chiffres clés du secteur des services à la personne » (source Bipe – prévisions 2011). A noter : ce chiffre ne prend pas en compte l'emploi des assistantes maternelles

14 Source Fepem, sur l'année 2010

15 Source : ANSP Site internet - Sur l'année 2009

16 Source : INSEE 2011

17 Source : DREES (enquête trimestrielle 2012, chiffres provisoires) in « 2012, Les chiffres clés, de l'aide à l'autonomie » CNSA – Juin 2012.

18 Source : Les Français et le grand âge – 6ème vague du baromètre TNS SOFRES – Fédération hospitalière de France – Le Mensuel des Maisons de retraite – Avril 2011

19 Source : Drees, Echantillon interrégimes de retraités 2008.

20 Source : Insee - Recensement 2008 et projections.

services à la personne ainsi que celui des gérontechnologies (nombreux exemples dans la Maison du Mieux Vivre).

■ ■ ■ Quelles sont les activités agréées « services à la personne » ?

Les services à la personne **regroupent les activités contribuant au bien-être des personnes sur leurs lieux de vie** (domicile ou lieu de travail). Ils comprennent les **services à la famille** (soutien scolaire, garde d'enfants...), les **services de la vie quotidienne** (ménage, jardinage, repassage...) et les **services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées** (aide aux personnes, garde-malade...).

- **Les services à la famille**
 - ✓ Garde d'enfants de + de 3 ans et - de 3 ans à domicile
 - ✓ Garde d'enfants hors du domicile
 - ✓ Accompagnement/déplacement d'enfant de + de 3 ans et - de 3 ans
 - ✓ Soutien scolaire à domicile
 - ✓ Cours particuliers à domicile (musique, arts plastiques, gymnastique, cuisine, couture, langue étrangère,...)
 - ✓ Assistance informatique à domicile (installation de matériel/logiciel, formation, etc...)
 - ✓ Assistance administrative à domicile

- **Les services de la vie quotidienne**
 - ✓ Entretien de la maison et travaux ménagers
 - ✓ Collecte et livraison de linge repassé
 - ✓ Petits travaux de jardinage
 - ✓ Travaux de petit bricolage
 - ✓ Maintenance et vigilance de résidence
 - ✓ Commissions et préparation de repas
 - ✓ Livraison de repas à domicile
 - ✓ Livraison de courses à domicile
 - ✓ Coordination et mise en relation
 - ✓ Télé-assistance et visio-assistance

- **Les services aux personnes âgées, dépendantes, handicapées et aux familles fragilisées**
 - ✓ Garde-malade, sauf soins
 - ✓ Assistance aux personnes âgées
 - ✓ Assistance aux personnes handicapées
 - ✓ Aide mobilité et transport de personnes
 - ✓ Accompagnement hors domicile PA et/ou PH
 - ✓ Conduite du véhicule personnel
 - ✓ Soins esthétiques
 - ✓ Soins et promenades d'animaux de compagnie²¹

■ ■ ■ Ce qui a changé en 2013

- **Suppression de la déclaration au forfait**

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le calcul des cotisations sur la base forfaitaire a été supprimé. La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013 a rendu obligatoire le calcul des cotisations sur le salaire réel, c'est-à-dire sur la base de l'intégralité du salaire versé, et non sur la base du SMIC.

²¹ Source : ANSP 2012

Une déduction forfaitaire de 0,75€ s'applique à chaque heure déclarée. Celle-ci n'est pas cumulable avec les exonérations de cotisations patronales de Sécurité sociales accordées au titre de l'âge ou de l'état de santé.

- **Plafonnement des réductions d'impôts**

L'avantage fiscal (crédit ou réduction d'impôt) pour les dépenses de services à la personne est maintenu à hauteur de 50%, dans la limite de 12 000 euros par an (+ 1 500€ par personne ou enfant à charge, dans la limite de 15 000 euros).

En revanche, le plafonnement global des réductions d'impôts a été ramené à 10 000 euros (au lieu de 18 000 euros + 4% du revenu en 2012).²²

VII. Les partenaires du Salon des services à la personne 2013

La Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Pour le compte du ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, la DGCIS conçoit, met en œuvre et évalue les politiques publiques relatives à l'artisanat, au commerce, au tourisme et aux services à la personne.

Ses agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les **Directe** (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) pour favoriser la création, le développement et la compétitivité des entreprises de toutes tailles.

Au sein de la DGCIS, la Mission des services à la personne (MISAP) pilote la politique publique en faveur du développement économique du secteur.

En coordination avec les acteurs institutionnels et professionnels du secteur, elle met en œuvre des actions structurantes en faveur des services à la personne, notamment pour le développement de l'emploi, de la qualification, de la qualité et de l'innovation. Elle assure un rôle d'observatoire économique et statistique et coordonne le développement du CESU. Elle assure la diffusion de l'information sur le secteur.

La Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) et les partenaires du « Village de l'Emploi entre particuliers »

La FEPEM est l'organisation socio-professionnelle indépendante représentative des 3,6 millions de Particuliers Employeurs. Elle défend l'emploi entre particuliers, premier modèle d'emplois de services à domicile, pour l'accompagnement des citoyens tout au long de leur vie.

La FEPEM, c'est la réponse organisée et professionnelle à des besoins essentiels qu'expriment les particuliers dans leur vie privée et familiale. Elle est porte-parole unique des Particuliers Employeurs et soutient leurs intérêts auprès des institutions locales, nationales et européennes. Elle a participé à la création de nombreux outils de structuration juridique et de professionnalisation du secteur tels le CESU ou le système PAJE. Elle est à l'origine de la création et du développement de Groupe IRCEM (protection sociale) et d'IPERIA l'Institut (formation et professionnalisation), présents au salon. Fédération Mandataires, dont les membres sont des structures mandataires publiques, associatives ou privées, s'associe à la FEPEM, pour informer et conseiller sur l'emploi entre particuliers.

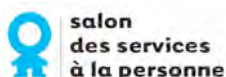
Par son action, ses engagements et les services qu'elle propose, la FEPEM accompagne au quotidien la relation d'emploi entre un Particulier Employeur et un salarié, dans toutes ses dimensions économiques, managériales et solidaires.

²² Source : ANSP 2013 - 07/01/2013

VIII. L'organisateur

Le Salon des services à la personne est un événement organisé par un groupe de communication créé en 1999 par quatre associés (Alain Bosetti, Serge Eberhardt, Marie-Pierre Doré et Mark Lahore). Ce groupe organise des événements à forts enjeux économiques, sociaux et humains et intègre une agence de communication, « en Personne ».

Les événements



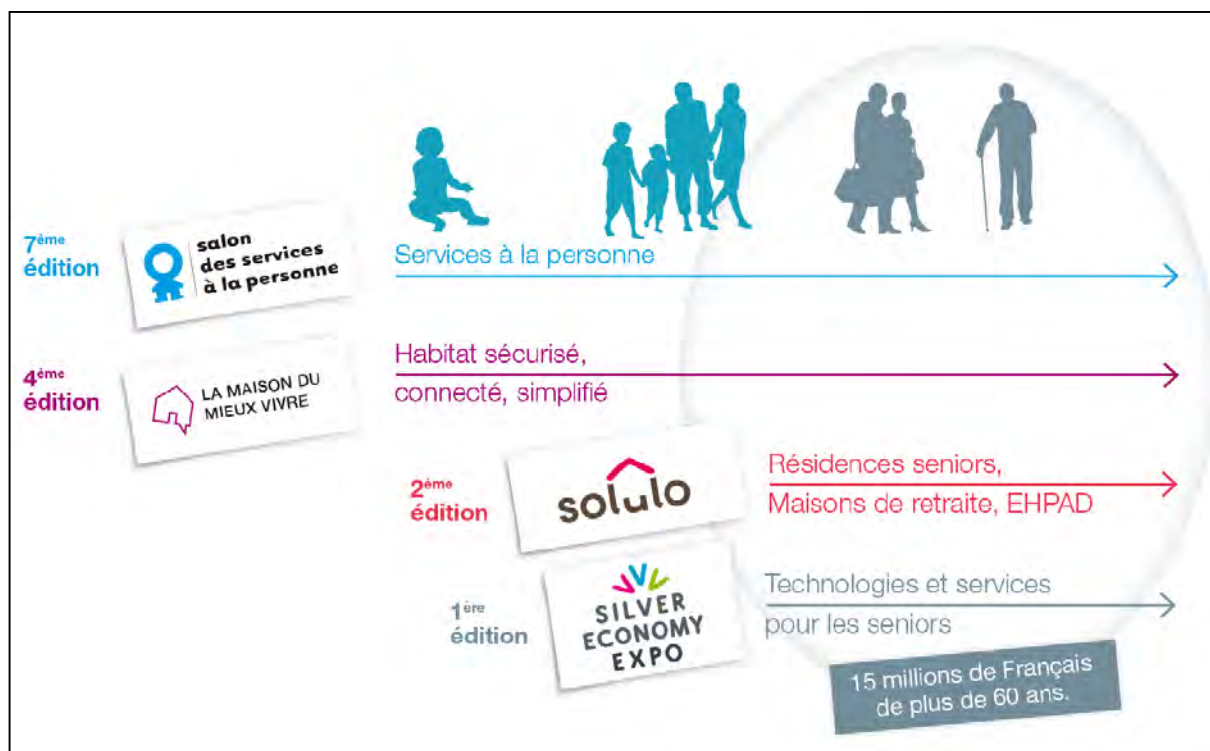
Depuis 2007, le Salon des services à la personne est l'événement national du secteur. Il contribue à le dynamiser et le valoriser.
Invitation gratuite sur : www.salon-services-personne.com



Le salon des Résidences seniors, Maisons de retraite, Ehpad... Les organisateurs ont l'ambition d'en faire l'événement national. La 2^{ème} édition se tient conjointement au Salon des services à la personne.
Invitation gratuite sur : www.solulo.com



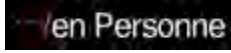
1^{ère} édition en 2013 du 1er Salon BtoB des technologies et services pour les seniors. Les organisateurs ont l'ambition, avec Silver Economy Expo, de contribuer à structurer la filière.
Invitation gratuite sur : <http://www.silver-economy-expo.com/>





Le Salon des micro-entreprises est l'événement national des dirigeants, créateurs de petites entreprises et indépendants. Prochaine édition du 30 septembre au 2 octobre 2014, Palais des Congrès de Paris.

Invitation gratuite sur : www.salonmicroentreprises.com



Alain Bosetti et Mark Lahore ont en outre fondé en 1996 en Personne, agence conseil en communication. www.enpersonne.com